

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020

Date de convocation et d'affichage : 09 décembre 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL JEAN-PIERRE	GARNERIN David	NINOREILLE Francine
BACHMANN Jean-Marie	GATOUILLAT Marcel	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BAGATTIN Mélanie	GAUTHIER Anne-Sophie	OUADAH Karima
BAROIN François	GERARD Fabien	PAUWELS Cécile
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	POIVEZ Kevin
BAZIN-MALGRAS Valérie	GIRARDIN Olivier	PORTIER-GUENIN Françoise
BEAUSSIER Jean-Marie	GONCALVES José	POTTIER Denis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	QUINTART Sylvie
BILLET André	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	RAGUIN Jacky
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	REHN Yves
BLANCHON David	GUITTON Jordan	RENOIR Gilles
BLASCO Thierry	GULTEKIN Gulcan	RESLINSKI Jean-François
BLASSON Christian	GUNDALL Philippe	RICHARD Sophie
BOICHUT Daniel	HANDEL William	RICHARD Vincent
BOISSEAU Dominique	HELIOT-COURONNE Isabelle	ROBLET Bernard
BOUDADI Rachida	HENNEQUIN Virgil	ROUSSELOT Nicole
BRET Marc	HENRI Pascal	SAINTON Michel
BURRI Marie-Luce	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
BUTAT André	HIRTZIG Jack	SEBEYRAN Marc
CASTEX Jean-Marie	HONORÉ Nicolas	SERRA Frédéric
CHALVET Marie-Ange	HOUARD Bruno	SIMON Eric
CHAMPAGNE Anicet	HUBINOIS Alain	SOMSOIS Hervé
CHAMPAGNE Bernard	HUMBERT Christophe	THIENOT Régis
CHOISELAT Emmanuel	JOLLIOT Marie-France	THOMAS Christine
COCHET Jean-Michel	JOUAULT Gervaise	VIART Jean-Michel
CORNEVIN Jean-Pierre	KIEHN Patricia	VOLHUER Michel
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	ZAJAC Anna
DAHDOUH Fadi	LANOUX Claudie	
DA ROCHA Katia	LE CORRE Marie	
DAUTET Loëtitia	LEBECQ Jérémy	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	
DEHARBE Dominique	LEDOUBLE Catherine	
DELAITRE Guy	LEMELAND Caroline	
DENIS Valéry	LEMELLE Flavienne	
DESROUSSEAUX Pascal	LEPRINCE Didier	
DRAGON Jean-Luc	LEQUIEN Ombeline	
DRIAT Boris	LEROY Marie-Thérèse	
DUCHÊNE Annie	LEYMBERGER Brigitte	
DUQUESNOY Olivier	MAGLOIRE Arnaud	
DUSACQ Maxime	MALARMEY Michelle	
FARINE Bruno	MANDELLI François	
FINOT Patrick	MARTY Rémy	
FLEURET Dominique	MEIRHAEGHE Jean-François	
FRAPIN David	MEIRHAEGHE Sonia	
GACHOWSKI Jacques	MENNETRIER Nicolas	
GARIGLIO Elisabeth	MONTAGNE Jean-Jacques	
GAURIER Claude	MOSER Alain	

Delibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le
Affichée le

24/12/2020 / 24/12/2020
par le Président et par délégation
Le Directeur Général Délégué
Jean-Luc BISCHOFF



Représentés : MARTINOT Bruno par BEAUGRAND Joël,

Excusés et ont donné pouvoir : BRANLE Christian à ABEL Jean-Pierre, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, BECARD Francis à BAROIN François, CHEVALIER Bertrand à SERRA Frédéric, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, GAURIER Marlène à REHN Yves, CAFFET-VIARDOT Gaëlle à BAZIN-MALGRAS Valérie,

Absents et excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, CHOMAT Christophe, PETIT Christine, ROUSSEAU Pauline, GRIENENBERGER Daniel.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Ombeline LEQUIEN

DELIBERATION N°12	Reconstruction du pont Faubourg Croncels – Conventions avec la SNCF
RAPPORTEUR	François MANDELLI

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
122	130	130			

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020**RECONSTRUCTION DU PONT FAUBOURG CRONCELS
Conventions avec la SNCF****Exposé**

Le pont du Faubourg Croncels, situé sur le territoire de la ville de Troyes, a été construit en 1894. Faisant suite à une campagne d'inspection, cet ouvrage propriété de Troyes Champagne Métropole est sous le coup d'une restriction de circulation (limitation de tonnage de transit à 3,5 tonnes - sauf bus TCAT et services publics). Le diagnostic structurel réalisé a conclu à la nécessité de reconstruire ce pont-route franchissant la ligne ferroviaire Paris-Mulhouse.

La délibération du conseil communautaire du 20 Juillet 2016 fait état d'une charge nette pour la communauté d'agglomération de 40% pour une enveloppe prévisionnelle du projet estimée à 4 500 000 € HT.

Pour ce projet de reconstruction, des études de programmation ont été diligentées et Troyes Champagne Métropole a retenu en février 2020, un maître d'œuvre. Les premières réflexions ont permis de solliciter les services de SNCF Réseau pour convenir des conditions de réalisation de ce chantier (investigations complémentaires dans le cadre des études et réalisation des travaux intégrant la programmation des interruptions temporaires de circulation).. Le coût actualisé de cette opération est aujourd'hui estimé à 5 500 000 € HT.

La contractualisation de cette opération avec SNCF Réseau repose sur la signature :

- D'une part d'un contrat de prestations (marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, en application des articles R2122-3 et R2123-1 du code de la commande publique) pour un montant de 242 868 ,00 €, qui permettra la transmission des données d'entrée nécessaires aux études, de réserver des créneaux de travaux, de contrôler et viser les études réalisées sous maîtrise d'ouvrage de Troyes Champagne Métropole.

A minima un second contrat de prestation suivra pour la fin des études (VISA) et la réalisation des travaux..

- D'autre part, d'une convention de financement portant sur l'étude des travaux dits-connexes qui seraient nécessaires (dévoisement de câbles, caniveau technique, maintien d'une piste carrossable), pour un montant de 67 742 €.

En fonction du résultat de ces études, une seconde convention de financement pourrait être nécessaire pour finaliser, et réaliser les éventuels travaux connexes nécessaires.

La signature du contrat de prestation et de la convention de financement est une condition sine qua none pour espérer une réservation de créneaux d'interruptions temporaires de circulation au plus tôt courant 2024 pour permettre la démolition du tablier existant et mise en œuvre du nouveau tablier. Un travail itératif entre SNCF

Réseau et le maître d'œuvre retenu par Troyes Champagne Métropole permettra d'affiner le projet et préparer la phase travaux. Un nouveau plan de financement pourra alors être présenté à l'assemblée délibérante.

Décision

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote